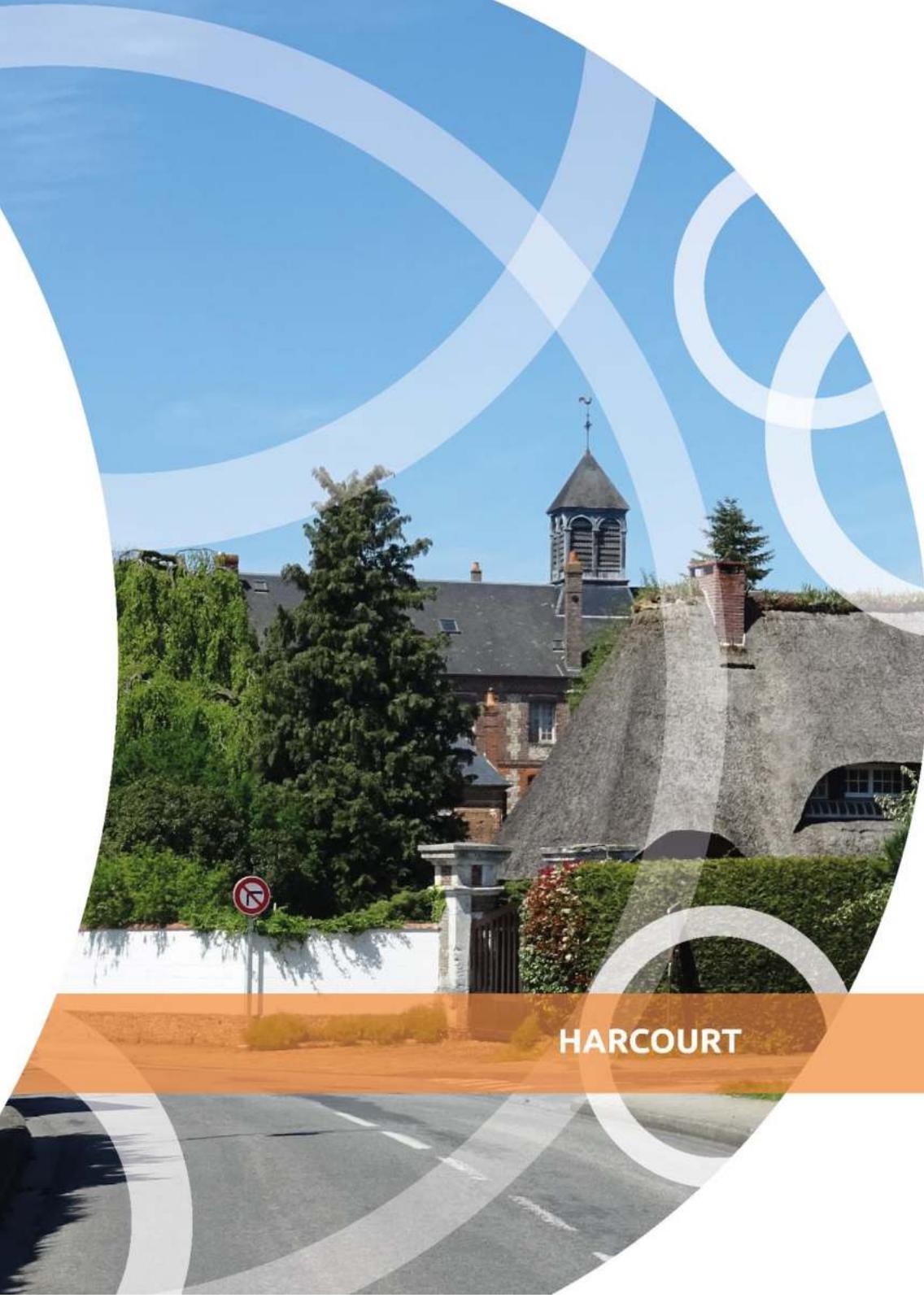




Plan Local d'Urbanisme
PLU

Pièce n°4b

Annexes Sanitaires



HARCOURT

Prescrit le : 4 octobre 2019

Arrêt : 12 septembre 2024

Approbation :

Assainissement

1) L'assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré par la Communauté de Communes du Bernay Terre de Normandie. Le service est exploité en Régie pour la commune d'Harcourt.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 420 abonnés, soit 22 380 habitants en 2021. Il s'agit à 2,5% d'habitants d'Harcourt (soit 563 habitants).

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

La commune gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) d'une capacité nominale de 1 400 Equivalent-Habitant (EH) qui fonctionne par boue activée. Son exutoire consiste en un bassin d'orage dont le volume éventuel de stockage s'évalue à 300 m³.

Le rapport annuel indique :

Le système de collecte et la STEU sont conforme aux exigences de la Police de l'Eau en ce qui concerne la charge brute de pollution organique.

2) Assainissement individuel

L'assainissement individuel relève de la compétence territoriale de la Communauté de Communes du Bernay Terre de Normandie.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la communauté de communes a été créé en 2018. Le service a pour mission le contrôle des installations d'assainissement individuel, la réhabilitation des installations polluantes ; l'entretien des installations réhabilitées et non polluantes, le diagnostic des installations en cas de vente et les avis en matière d'urbanisme.

Le SPANC de la communauté de communes dessert 32 512 habitants, soit 16 378 installations domestiques en 2021, avec un taux de 9,2% de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Traitement et collecte des déchets

La collecte et la gestion des déchets des ménages et déchets assimilés est sous la compétence de la Communauté de communes Bernay Terres de Normandie. L'Intercom Bernay Terres de Normandie est adhérente au SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) qui a en charge le traitement des déchets et la gestion des déchetteries

La collecte des déchets ménagers et du tri sélectif est faite en porte à porte.

La collecte sur l'ensemble du territoire est faite par des prestataires COVED, DERICHEBOURG mais également en régie.

Le traitement des déchets est de la compétence du SDOMODE. L'Intercom ne gère aucune unité de traitement. Les Ordures Ménagères sont enfouies au Centre de Traitement et de Valorisation Energétique de Malleville-sur-le-Bec (27) ou valorisation énergétique à l'usine d'incinération OREADE de St Jean de Folleville (76). Ce dernier est réglementé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les déchets sont pesés, disposés dans des alvéoles étanches, puis

compactés. Lorsque l'alvéole est remplie, elle est rendue étanche par la pose d'une géomembrane, puis recouverte de terre. Le traitement est complété par une récupération des lixiviats et du biogaz. Ce dernier est récupéré pour alimenter des turbines électriques.

En 2020, 14 035 tonnes de déchets ménagers ont été collectés.

